

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

SEIZIÈME SESSION

Documents officiels



1062^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 23 novembre 1961,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
Point 14 de l'ordre du jour:	
Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique	847

Président: M. Mongi SLIM (Tunisie).

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

1. Le **PRESIDENT**: L'Assemblée est appelée aujourd'hui à discuter le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'année 1960-1961 [A/4883 et Add.1]. J'ai le plaisir d'inviter M. Cole, directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à présenter son rapport.

2. **M. COLE** (Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique) [traduit de l'anglais]: Pour la quatrième et dernière fois, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale des Nations Unies le rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique [A/4883 et Add.1], conformément au statut de l'Agence. Etant donné que je vais quitter dans quelques jours mon poste à l'Agence et en même temps la fonction internationale, je saisis cette occasion pour faire mes adieux à l'Assemblée et remercier très sincèrement les représentants de la courtoisie qu'ils m'ont témoignée durant ces quatre dernières années. Au moment de partir, je ne puis m'empêcher d'éprouver une certaine tristesse à voir non seulement l'Agence, mais aussi l'Organisation des Nations Unies elle-même, manquer de cette unité de vues qui devrait caractériser nos travaux et vers laquelle ont tendu mes efforts de chaque jour pendant tout mon mandat.

3. J'ai toujours pensé que l'Agence avait deux buts et objectifs principaux: d'une part, fournir les moyens d'une coopération scientifique entre l'Est et l'Ouest; d'autre part, aider les pays en voie de développement à recueillir les bienfaits qui leur sont offerts par les applications pacifiques de l'énergie atomique. Parmi tout ce que nous avons fait en vue d'une plus large coopération entre l'Est et l'Ouest dans le domaine de l'énergie atomique, il faut citer notre programme d'échange de renseignements scientifiques. Ce programme comprend l'organisation de colloques scientifiques, la réunion de groupes d'experts appartenant à des pays particulièrement avancés dans une branche donnée de la science atomique, la publication des actes de ces réunions, la publication de manuels mis à jour, de répertoires et de revues, ainsi que la création, à Vienne, d'un centre mondial de documentation relative à la science de l'énergie nucléaire, auquel tous nos Etats Membres ont libre accès. Je pense que ce programme a été d'une très réelle utilité même

pour ceux de nos Etats membres qui sont le plus avancés dans les applications de la science atomique à des fins pacifiques.

4. Je viens de rentrer de Mexico, où se tient actuellement une conférence scientifique sur l'emploi des radio-isotopes dans les sciences zoobiologiques et médicales^{1/}, avec la participation de savants éminents de tous les pays qui s'occupent de ces domaines. C'est un exemple encourageant de coopération internationale, en même temps qu'un nouvel exemple de collaboration dans le cadre de la famille des Nations Unies, puisque cette conférence se tient sous les auspices de l'Agence, de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Organisation mondiale de la santé. Je puis mentionner aussi, à titre d'exemple particulièrement réussi de nos réunions scientifiques, la conférence qui s'est tenue cet automne sur la physique des plasmas et la recherche concernant la fusion nucléaire contrôlée^{2/}, à laquelle les experts mondiaux les plus en vue ont présenté les derniers résultats de leurs recherches personnelles et ont tenu des discussions animées, détaillées et entièrement libres.

5. Les normes et conventions juridiques qui ont été élaborées par l'Agence avec la collaboration d'experts scientifiques des Etats membres et celle des organisations internationales intéressées seront d'une utilité immédiate même pour les membres avancés dans le domaine de la recherche atomique. Personnellement, j'ai attaché une grande importance à ces travaux, conscient du fait que l'industrie atomique internationale ne pourra développer pleinement son potentiel que lorsque les questions de responsabilité concernant des accidents éventuels dus aux réacteurs seront réglées d'une façon satisfaisante. Il est manifestement aussi de l'intérêt de tous d'harmoniser les législations nationales concernant les différents aspects du problème de la manutention des matières radio-actives. Dans cet ordre d'idées, nous avons fait des progrès relativement rapides au cours des quelques années de notre existence et j'espère que les résultats de ces premiers travaux se feront bientôt sentir.

6. Je voudrais maintenant attirer l'attention de l'Assemblée sur les parties du rapport qui traitent des questions de radioprotection, de santé et de sécurité.

7. Dans nos études vastes et variées sur ces questions, qui comprennent des problèmes concernant la recherche pure, la normalisation, les mesures en matière de santé et de sécurité, ainsi que l'échange de renseignements scientifiques et différentes formes d'assistance technique, nous maintenons une coopération étroite et fructueuse avec le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radia-

^{1/} Tenue du 21 novembre au 1er décembre 1961.

^{2/} Tenue du 4 au 8 septembre 1961.

tions ionisantes, ainsi qu'avec de nombreuses institutions spécialisées et d'autres organisations internationales.

8. L'Assemblée générale, ayant reçu les rapports du Comité scientifique des Nations Unies, a reconnu qu'il est important de développer les efforts internationaux tendant à soutenir la recherche radiobiologique de base.

9. Les utilisations pacifiques de l'énergie atomique s'étendent et continueront à s'étendre, mais ces utilisations comportent inévitablement certains risques. L'ingéniosité de l'homme ne peut les éliminer complètement, mais son habileté et une bonne organisation peuvent limiter les risques d'exposition et donc les dommages éventuels.

10. La plupart des controverses et des incertitudes, si apparentes dans le domaine des rayonnements, sont nettement dues à l'insuffisance de nos connaissances en ce qui concerne les effets des rayonnements sur la matière vivante. C'est là un champ de recherche relativement nouveau, dans lequel la conduite des expériences est particulièrement difficile. Les cas d'exposition accidentelle ou professionnelle qu'on pourrait étudier sont heureusement rares. La nécessité de procéder à des recherches et études fondamentales n'en est que plus évidente. L'Agence a reconnu cette nécessité dès le début de son programme de contrats de recherche, et elle a alloué à ce domaine une part considérable de son budget de recherches, qui est plutôt modeste, dans la ferme conviction que le manque de connaissances en ce qui concerne les effets fondamentaux des rayonnements sur la matière vivante exigeait que l'on accordât la priorité à ces études. C'est pour cette raison que 25 contrats de recherche conçus par l'Agence dans le domaine de la radiobiologie sont actuellement en cours d'exécution dans les stations de recherche de 19 Etats membres, que 16 contrats portant sur la physique sanitaire et la radioprotection sont en cours d'exécution dans 10 Etats membres et que 20 contrats sont en cours d'exécution dans 10 Etats sur l'élimination sans danger des déchets radio-actifs, ainsi que sur l'analyse de la contamination de la biosphère par irradiation.

11. L'ensemble de nos programmes de contrats de recherche représentait, en 1960, une dépense d'environ 400 000 dollars et, en 1961, d'environ 600 000 dollars, tandis que, pour l'année à venir, le programme prévoit une dépense de près de 900 000 dollars. L'augmentation est donc très nette. Bien que la tendance actuelle de l'Agence soit de donner plus d'importance à la recherche appliquée, dont on attend des résultats rapides et concrets, particulièrement en ce qui concerne les besoins des pays sous-développés en matière d'emploi de radio-isotopes dans l'agriculture et en médecine, la nécessité de continuer la recherche, notamment la recherche pure, dans tout le domaine qui touche à la radioprotection est clairement reconnue.

12. Cet automne, les travaux ont commencé à notre laboratoire près de Vienne. Les travaux déjà entrepris il y a quelques années avec les moyens limités qu'offrait le laboratoire installé à notre siège pourront ainsi être considérablement élargis et améliorés. Bien que ce nouveau laboratoire soit de dimensions assez modestes, avec un personnel d'une vingtaine de spécialistes et d'une trentaine d'assistants, il peut remplir certaines fonctions bien définies et très nécessaires. Deux des fonctions les plus importantes con-

cernent la normalisation des radio-éléments et la mesure de la contamination ambiante.

13. Un programme triennal de recherche sur les effets de la radio-activité dans la mer a été récemment mis en route en coopération avec le Gouvernement monégasque et l'Institut océanographique de Monaco.

14. Je passe maintenant à un autre aspect de nos travaux en matière de sécurité, ceux qui concernent les normes de sécurité, les règlements de sécurité et les pratiques recommandées.

15. Conformément à son statut, l'Agence doit établir des normes fondamentales de sécurité fixant les degrés maximaux admissibles d'exposition aux rayonnements et arrêtant les principes fondamentaux applicables aux opérations. Elle doit également recommander des normes opérationnelles détaillées pour tous les domaines particuliers des activités ayant trait à l'énergie atomique. Je suis heureux de pouvoir rendre compte que les normes fondamentales de sécurité ont été élaborées avec la collaboration d'un groupe d'experts éminents et à l'aide des observations présentées par nos Etats membres. Ce document sera soumis à notre conseil des gouverneurs à sa session de février 1962. J'espère sincèrement que ces normes de sécurité, qui tiennent compte dans toute la mesure possible des normes internationales existantes, seront largement acceptées par nos Etats membres et pourront aussi fournir des indications lorsque des règlements nationaux seront envisagés et promulgués. Si l'ensemble ou la majorité des Etats membres acceptent les mêmes normes fondamentales de sécurité, nous aurons fait un grand pas en avant et nous aurons peut-être même contribué à apaiser certaines des craintes et appréhensions que les utilisations de l'énergie atomique suscitent encore dans le public.

16. En ce qui concerne les recommandations et indications détaillées touchant les opérations atomiques, nous avons déjà fait quelques progrès. Nous nous sommes occupés de l'emploi des radio-isotopes dans les laboratoires et les instituts de recherche, du transport des matières radio-actives, de l'évacuation des déchets radio-actifs dans la mer, de l'exploitation des ensembles critiques et des réacteurs de recherche. Nous préparons maintenant des manuels analogues sur l'évacuation des déchets radio-actifs en eau douce, sur les emplacements des réacteurs et sur la méthodologie de l'évaluation des risques dus aux réacteurs. Cette liste est loin d'être complète, mais nous espérons couvrir au cours des prochaines années la totalité du domaine concernant les matières radio-actives. L'accueil réservé par nos Etats membres à ces manuels ou recommandations codifiées a été très encourageant.

17. Ainsi que je l'ai déjà indiqué, les rayonnements, la santé et la sécurité forment également une partie substantielle du programme général d'information scientifique et technique de l'Agence. Parmi les réunions qui ont eu lieu récemment, je voudrais signaler à l'Assemblée le Colloque sur les effets des rayonnements ionisants sur le système nerveux^{3/} et le Colloque sur le dosage de l'activité du corps humain^{4/}, qui ont tous deux été tenus à Vienne en juin dernier.

18. A la suite d'une réunion d'experts venus de neuf pays, l'Agence a publié un exposé des meilleures

^{3/} Tenu du 5 au 9 juin 1961.

^{4/} Tenu du 12 au 16 juin 1961.

méthodes permettant de déterminer le niveau de radio-activité dans le milieu biologique. Cet exposé a été communiqué au Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes, ainsi qu'un autre rapport sur les dommages causés par les rayonnements au système osseux et une série de documents sur divers aspects du problème de l'élimination des déchets radio-actifs.

19. Ce bref compte rendu de certains de nos travaux sur la radioprotection serait incomplet si je ne mentionnais pas l'assistance directe que nous donnons à nos Etats membres en formant du personnel scientifique, en envoyant des experts et en fournissant de l'équipement. Sur le nombre total de plus de 1 000 bourses accordées par l'Agence, plus de 10 p. 100 l'ont été dans le domaine général de la santé et de la sécurité. Nous donnons actuellement un cours de formation supérieure sur les effets biologiques des rayonnements et un autre cours, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé, sur les rayonnements, la santé et la sécurité. Des experts en physique sanitaire ont été envoyés sur leur demande à des Etats membres et de l'équipement leur a été fourni.

20. De plus, l'Agence a rendu des services à ses membres pour les évaluations de sécurité concernant des projets de réacteurs.

21. Ces exemples du programme de l'Agence en faveur de la radioprotection montrent, je l'espère, que l'Agence est prête à tenir compte de la résolution de l'Assemblée générale en date du 27 octobre [1629 (XVI)] et à demander à ses Etats membres et à des organisations internationales comme l'Organisation météorologique mondiale d'accroître et d'étendre leurs efforts.

22. Un des aspects les plus encourageants de la cinquième session de notre conférence générale, qui s'est tenue récemment à Vienne, a été le renouveau d'intérêt que de nombreux Etats membres ont manifesté à l'égard des projets touchant à l'énergie d'origine nucléaire. Les pronostics en ce qui concerne la possibilité que l'énergie d'origine nucléaire entre en concurrence avec des formes classiques d'énergie restent à peu de chose près sans changement par rapport aux évaluations réalistes de ces dernières années, mais on reconnaît de plus en plus qu'il n'est pas trop tôt actuellement pour commencer à se préparer à entrer dans l'ère de l'énergie d'origine nucléaire, qui, de l'avis général des experts, ne tardera guère et sera certainement une réalité en 1970.

23. Les études générales, les conférences et les études sur place organisées par l'Agence ont contribué puissamment, j'en suis convaincu, à ce renouveau d'intérêt à l'égard des projets concernant l'énergie d'origine nucléaire. Je citerai par exemple l'analyse des prix de revient de l'énergie d'origine nucléaire, le rapport sur notre participation aux programmes de réacteurs de petite ou moyenne puissance aux Etats-Unis, le rapport d'un groupe d'experts sur les méthodes d'évaluation des prix de revient de l'énergie d'origine nucléaire, nos deux rapports sur les perspectives qu'offre l'énergie d'origine nucléaire en Finlande et aux Philippines, ainsi que le rapport préliminaire établi par l'Agence elle-même au sujet d'un projet pilote international d'énergie d'origine nucléaire, prévu pour la Yougoslavie.

24. Parmi les facteurs qui ont contribué à créer l'optimisme manifesté à notre conférence générale, il faut mentionner le fait que le rendement des

réacteurs s'est révélé souvent meilleur qu'on ne le prévoyait, la possibilité d'un accroissement substantiel du rendement thermodynamique, les progrès réalisés dans les méthodes industrielles, notamment la production en grande série des éléments de combustible, ainsi que la baisse des cours mondiaux de l'uranium.

25. Au cours de la Conférence générale, l'Agence a été exhortée à prendre part à l'intérêt que les Etats membres manifestent maintenant en faveur de l'accroissement des activités dans le domaine de l'énergie d'origine nucléaire. Naturellement, une telle requête nous est extrêmement agréable, car elle affirme à nouveau la valeur de l'une des principales tâches confiées à l'Agence dès son origine.

26. Nous attachons un intérêt particulier au fait que l'Agence a été invitée

"à examiner l'opportunité de promouvoir la création d'entreprises régionales d'énergie d'origine nucléaire dans le cadre d'une collaboration entre les pays techniquement avancés et les pays en voie de développement des régions intéressées..."

27. Ainsi que je l'ai déjà mentionné, une première mission de l'Agence a fait, à la demande du Gouvernement fédéral de la Yougoslavie, une étude préliminaire de la possibilité de construire dans ce pays un réacteur de démonstration sur le plan international. La conclusion provisoire de nos experts est positive et encourageante, et nous nous proposons d'effectuer une étude semblable au Pakistan avant la fin de 1961. Il me semble qu'un projet de réacteur nucléaire de démonstration du genre de ceux qui sont envisagés dans la résolution que je viens de citer permettrait aux pays avancés dans le domaine de l'énergie atomique de travailler la main dans la main avec les pays en voie de développement; il pourrait non seulement fournir le regain de vitalité dont l'industrie de l'énergie d'origine atomique a grandement besoin, mais également fournir une occasion hors ligne de mettre en valeur la coopération internationale sur un plan pratique et de grande utilité. J'espère sincèrement qu'un projet de cette importance pourra être réalisé sous les auspices et la direction de l'Agence.

28. J'ai mentionné quelques exemples de nos activités qui présentent un certain intérêt pour ceux de nos Etats membres qui ont déjà des programmes bien établis d'utilisation de l'énergie atomique. L'Agence est en outre chargée spécialement d'apporter assistance à ceux de ses Etats membres qui ne font encore que débiter ou se proposent de débiter dans le domaine de l'utilisation de cet instrument nouveau et plein de promesses. C'est là, je l'ai dit, une des principales tâches de l'Agence; c'est pourquoi ce sont nos programmes d'assistance qui ont reçu dès le début toute notre attention et nous leur avons consacré une partie importante de nos ressources. Je crois que nous avons maintenant un tableau assez précis des besoins des pays en voie de développement. Nous avons envoyé des missions d'experts dans beaucoup de ces pays; une de ces missions d'assistance, la huitième, parcourt actuellement des pays d'Amérique latine. A la suite de ces missions et de consultations serrées avec les gouvernements intéressés, nous avons reçu un certain nombre de demandes particulières auxquelles nous sommes en train de répondre.

^{5/} Voir Agence internationale de l'énergie atomique, Résolutions adoptées par la Conférence générale à sa cinquième session ordinaire, document GC (V)/RES/109.

29. Notre principale contribution a probablement été jusqu'à présent notre programme de formation de cadres, qui a été en fait le premier programme d'action de l'Agence et une réussite. Malheureusement, ainsi que les membres de l'Assemblée l'auront constaté en lisant le rapport, il n'a pas été possible d'élargir ce programme ni le programme d'assistance technique dans la mesure que nous estimerions justifiée; cet échec est dû uniquement à l'insuffisance des contributions volontaires de nos Etats membres au Fonds d'opérations de l'Agence, malgré la résolution [1531 (XV)] adoptée par l'Assemblée l'an dernier, qui invitait ces membres à accorder cette aide.

30. Quoi qu'il en soit, je suis convaincu que nos possibilités d'apporter une aide aux pays en voie de développement s'étendront et augmenteront au cours des prochaines années au fur et à mesure qu'une nouvelle conception réaliste prévaudra pour juger des questions de l'énergie atomique. En jetant un regard en arrière sur les quatre années au cours desquelles j'ai été à l'Agence, je peux dire avec satisfaction que nos efforts ont contribué dans un certain nombre de pays au lancement et à l'orientation des activités relatives à l'énergie atomique. Je fais entrer parmi les idées marquées au coin de ce nouveau réalisme celle qui a consisté à ramener à de plus justes proportions certaines conceptions et certains espoirs qui avaient cours il y a quelques années. L'énergie atomique utilisée à des fins pacifiques offre de telles possibilités et peut contribuer tellement à l'amélioration du sort du genre humain qu'il n'est pas besoin de l'entourer d'une sorte de halo magique, d'autant plus que cela risquerait de coûter fort cher aux pays qui ont un besoin urgent d'améliorations matérielles de base. Cet aspect de notre action a peut-être été minimisé et c'est pourquoi j'attire aujourd'hui sur lui l'attention des membres de l'Assemblée.

31. Il y a quatre ans, lorsque je suis entré en fonctions, l'Agence comptait 60 membres; elle en a aujourd'hui 77. Mais, comme je m'adresse maintenant à une assemblée qui compte 103 membres, j'exprime l'espoir que l'Agence aura bientôt parmi ses membres tous les pays qui sont représentés ici. L'atome au service de la paix peut apporter quelque chose à tout pays, quel que soit son stade actuel de développement, et l'Agence est prête à contribuer de toutes les manières possibles à l'accélération d'une utilisation constructive de ce nouvel instrument, et elle désire ardemment le faire.

32. En terminant, je tiens à remercier encore une fois très sincèrement l'Assemblée pour l'appui qu'elle a apporté à nos activités, ainsi que pour la compréhension, dont elle a toujours fait preuve, des buts et du fonctionnement de l'Agence. Je ne puis qu'espérer que cet appui et cette compréhension continueront sans aucun affaiblissement.

33. Le PRESIDENT: Je suis certain de me faire l'interprète des membres de notre assemblée générale en remerciant sincèrement le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique du rapport qu'il vient de présenter. Je voudrais également saisir cette occasion pour lui exprimer nos remerciements les plus reconnaissants pour les efforts très méritoires qu'il a prodigués dans l'accomplissement de la grande œuvre de paix et de progrès que l'Agence a réalisée sous son active et sage direction, à l'aube d'une ère nucléaire mise au service de la paix et de l'humanité.

34. M. YOST (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Ma délégation est heureuse de souhaiter une fois de plus la bienvenue à l'Assemblée à M. Sterling Cole, directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique; nous tenons à le remercier pour son nouveau rapport qui continue la série de ses rapports annuels si intéressants sur les réalisations de l'Agence. C'est pour la quatrième et dernière fois que M. Cole se présente devant l'Assemblée en qualité de directeur général de l'Agence. Aussi saisissons-nous cette occasion de lui rendre hommage pour les services qu'il a rendus avec distinction et dévouement à cette importante organisation au cours des années qui ont vu sa formation, ainsi que pour les réalisations impressionnantes qu'il a su faire vivre. Nous pensons que ses états de service apparaissent clairement aux yeux de tous à la lecture du rapport de l'Agence pour l'année 1960-1961 [A/4883 et Add.1] qui est maintenant sous nos yeux. En effet, ce rapport n'est pas seulement une chronique de l'année considérée, mais il enregistre aussi toute l'ampleur des opérations de l'Agence au cours des quatre années passées sous la direction de M. Cole.

35. Au cours de ces dernières années, ma délégation a fait l'éloge des nombreuses et utiles activités de l'Agence, qui vont de la diffusion universelle des renseignements relatifs à ce domaine nouveau et vital au moyen de publications et de conférences scientifiques jusqu'au programme d'assistance technique directe, en passant par l'encouragement à la recherche nucléaire et l'activité connexe très importante de l'élaboration de normes sanitaires et de sécurité. Le programme d'assistance technique directe, si important pour les pays sous-développés, comprend des conseils d'experts, la formation d'experts des Etats membres, la fourniture d'équipement pour l'exécution de divers projets utiles et même l'octroi de quelques fonds limités destinés à aider les recherches entreprises dans les nouveaux laboratoires des pays en voie de développement.

36. Ma délégation note avec satisfaction que ces programmes utiles et couronnés de succès sont maintenus et dans certains cas élargis. Par la force des choses, l'Agence a donné, comme il convenait, la première place à l'aide aux pays qui n'ont pas encore mis sur pied des programmes nationaux complets d'utilisation pacifique de l'énergie atomique et qui voudraient le faire. Cependant, nous ne devons pas perdre de vue le fait que certains programmes, comme ceux qui ont trait à toutes les questions de santé et de sécurité, ne connaissent pas de frontières et sont d'importance égale pour tous les pays quel que soit le niveau de leur développement technique.

37. Cette année-ci, ma délégation voudrait attirer spécialement l'attention sur les progrès que l'Agence accomplit, lentement peut-être mais sûrement, dans son rôle de fournisseur de combustibles et d'équipement nucléaires. En un peu plus d'un an, l'Agence a servi d'intermédiaire pour aider deux Etats membres, la Finlande et la Yougoslavie, à obtenir des réacteurs de recherche et le combustible nécessaire à leur marche. Le combustible nucléaire spécial a été pris sur les quantités mises à la disposition de l'Agence par plusieurs pays techniquement avancés, dont les Etats-Unis. Dans un de ces cas, l'Etat membre a bénéficié déjà d'une offre spéciale des Etats-Unis qui ont offert de fournir chaque année, par l'entremise de l'Agence, pour les besoins de la recherche, des matières nucléaires spéciales d'une

valeur allant jusqu'à 50 000 dollars. Ma délégation a appris qu'un troisième Etat membre va probablement demander prochainement à l'Agence une aide analogue pour obtenir un réacteur de recherche et le combustible nécessaire, et le Conseil des gouverneurs de l'Agence examinera sans doute cette demande à sa prochaine session, au début de 1962. Dans chacun de ces cas, comme dans celui du Japon qui avait obtenu précédemment par l'entremise de l'Agence une quantité considérable de matières brutes, les Etats membres se sont montrés prêts à accepter les règles régissant l'application des garanties contre le détournement des matières nucléaires à des fins militaires.

38. De plus, ma délégation est heureuse de rendre compte que des progrès sont en cours dans l'élaboration de paliers pour le transfert à l'Agence des fonctions de garantie de certains accords bilatéraux. Nous espérons que, lorsqu'un précédent aura été créé par le premier de ces transferts, beaucoup de nos partenaires liés à nous par des accords bilatéraux voudront suivre cet exemple. Certes, nous n'ignorons pas que le rôle de fournisseur prévu par le statut de l'Agence ne pourra pas être pleinement rempli tant que l'énergie d'origine nucléaire ne concurrencera pas vraiment l'énergie tirée des sources classiques, ce qui n'est pas encore le cas. Toutefois, ainsi que M. Cole vient de nous le faire savoir, des programmes de recherche sont en cours dans ce domaine. Pour leur part, les Etats-Unis font tous les efforts possibles pour réduire l'écart actuel entre les prix de revient, non seulement en ce qui concerne les grands réacteurs, mais aussi en ce qui concerne les petits réacteurs du type qui serait le plus utile aux pays sous-développés. Il nous paraît donc de la plus haute importance que l'Agence continue et même intensifie ses études sur cette question. A ce sujet, nous nous réjouissons de la résolution adoptée récemment à la cinquième session de la Conférence générale de l'Agence, invitant son conseil des gouverneurs et son directeur général à aider les Etats membres qui voudraient entreprendre l'exécution de programmes de production d'énergie d'origine nucléaire.

39. Ma délégation prend note également avec une satisfaction particulière de l'ouverture récente du laboratoire de l'Agence à Vienne et du fait que sa conférence générale a demandé que les travaux de ce laboratoire soient organisés de telle manière que le plus grand nombre possible de spécialistes en provenance des pays en voie de développement puissent y recevoir une formation. Ce laboratoire a été construit et équipé en grande partie grâce à la somme de 600 000 dollars dont les Etats-Unis ont fait don à cette fin. Nous sommes certains qu'il pourra rendre beaucoup de services à ceux des Etats membres qui n'ont pas encore de laboratoire national, ainsi qu'à d'autres organisations de la famille des Nations Unies qui n'en ont pas non plus.

40. En résumé, nous pensons que M. Cole mérite nos éloges et notre entière reconnaissance pour ces quatre années de bon travail. Nous sommes heureux de constater qu'au cours de ces quatre années le nombre des membres de l'Agence est passé de 53 en 1957 à 77 aujourd'hui. Rien qu'au cours de l'année dernière sept Etats, dont quatre nouveaux Etats d'Afrique, sont devenus membres de l'Agence. Ma délégation espère que cette évolution se poursuivra. Dans cet ordre d'idées, nous sommes particulièrement heureux de voir que l'Agence, tenant compte du problème posé par l'accroissement du nombre des membres africains, a opportunément approuvé un amende-

ment à son statut pour augmenter la représentation de la région "Afrique et Moyen-Orient" au Conseil des gouverneurs de l'Agence, cette représentation devant passer de deux à quatre membres. En même temps, l'Agence a assuré le même nombre de quatre représentants aux pays d'Amérique latine. Ma délégation est persuadée que cet amendement sera ratifié prochainement par le Gouvernement des Etats-Unis et nous espérons que les autres membres de l'Agence prendront rapidement la décision nécessaire, afin que l'Afrique soit représentée équitablement au Conseil des gouverneurs le plus vite possible.

41. Ma délégation réitère ses remerciements à M. Cole pour le rapport encourageant qu'il a fait sur l'année qui voit se terminer ses fonctions et elle lui souhaite bonne chance pour l'avenir.

42. Nous tenons à saisir cette occasion pour exprimer notre satisfaction de voir lui succéder un savant et administrateur éminent, M. Sigvard Eklund, originaire de la Suède, pays qui a déjà fourni de nombreux hommes qui se sont distingués par leur objectivité et leur dévouement à l'idéal de la coopération internationale. Nous sommes persuadés que M. Eklund continuera l'excellent travail déjà commencé, avec une entière compréhension des besoins des pays peu développés, ainsi que des nombreux problèmes qu'implique l'apport à toutes les parties du monde, dans le plus bref délai possible, des bienfaits des utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

M. Djermakoye (Niger), vice-président, prend la présidence.

43. M. CSATORDAY (Hongrie) [traduit de l'anglais]: La délégation hongroise est l'une des signataires du projet de résolution [A/L.364], priant l'Assemblée générale de prendre acte du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'année 1960-1961 [A/4883 et Add.1]. Nous appuyons ce projet parce qu'il est d'usage que des Etats membres du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique prennent cette initiative. La République populaire hongroise a été élue membre du Conseil des gouverneurs pour les années 1961-1963 par la majorité écrasante des délégations à la cinquième session de la Conférence générale de l'Agence. De son côté, le Conseil a élu le représentant hongrois comme l'un de ses vice-présidents et la délégation hongroise comme membre de trois de ses comités permanents, malgré l'attitude de guerre froide des Etats-Unis qui refusaient de reconnaître les pouvoirs des représentants de la République populaire hongroise. Nous considérons l'élection de nos représentants comme un grand honneur et une marque de confiance en notre pays de la part des Etats membres de l'Agence; nous sommes pleinement conscients de la responsabilité qu'entraîne pour nous le devoir de représenter fidèlement les intérêts des pays d'Europe orientale. Cette responsabilité nous engage également devant l'Assemblée générale et non seulement à l'Agence internationale de l'énergie atomique. C'est pourquoi, tout en recommandant que l'Assemblée générale prenne acte du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer notre profonde inquiétude en ce qui concerne le développement futur de l'Agence.

44. En exprimant une appréciation sur les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique, la délégation hongroise est guidée par un but unique: elle souhaite que les activités de l'Agence soient conformes aux dispositions de son statut. Or, à notre

grand regret, nous ne pouvons découvrir qu'elles le soient. Chacun, sans exception, doit admettre maintenant au moins jusqu'à un certain point que l'Agence internationale de l'énergie atomique n'a pas répondu aux grands espoirs placés en elle. C'est ce que M. Sterling Cole, en agissant pour la dernière fois en qualité de Directeur général, a exprimé ainsi dans le "discours-inventaire" qu'il a prononcé à la cinquième session ordinaire de la Conférence générale:

"Il me semble qu'il est bon pour nous, au stade présent, de passer en revue les progrès réalisés, de reconnaître nos erreurs et de redoubler d'efforts pour l'avenir. Nous pouvons voir maintenant que l'Agence s'est développée suivant des lignes qui, en certains points importants, diffèrent de celles qui avaient été envisagées par les rédacteurs de notre statut et par la Commission préparatoire^{6/}..."

45. Nous pensons qu'affirmer simplement le fait ne suffit pas pour nous permettre de voir clairement pourquoi l'Agence internationale de l'énergie atomique, au cours des cinq années de son existence, n'a pas répondu aux espoirs qu'on avait placés en elle. Nous devons relever les causes fondamentales qui ont fait que les 5 146 kilogrammes d'uranium 235 que l'Agence avait à sa disposition n'ont pas été distribués aux pays en voie de développement qui en avaient besoin et que l'Agence a manqué ainsi à l'une des tâches principales prévues dans son statut. Nous devons répondre sans ambiguïté à cette question raisonnable: pourquoi l'Agence n'a-t-elle pas rempli convenablement une autre de ses tâches fondamentales, celle de fournir une assistance désintéressée aux pays en voie de développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine?

46. Avec de nombreux autres Etats membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ma délégation est d'avis que la raison profonde de ces manquements est que certaines puissances atomiques occidentales, les Etats-Unis en tête, veulent faire de l'Agence un instrument politique et économique à leur service, une annexe de certaines entreprises financières et industrielles américaines ou autres. La forme politique qu'ils cherchent à imposer et qui est celle d'un diktat absolu rencontre une violente opposition de la part d'autres groupes d'Etats membres, parmi lesquels ceux qui sont le plus intéressés, les pays neutres d'Asie et d'Afrique.

47. Je tiens à rappeler à l'Assemblée générale que le 12 décembre 1960, lors de la discussion à l'Assemblée [943ème séance] du rapport de l'Agence pour l'année 1959-1960, plusieurs orateurs ont attiré l'attention sur les graves dangers politiques et pratiques du système des "garanties". Au Conseil des gouverneurs et à la quatrième session ordinaire de la Conférence générale de l'Agence, les puissances occidentales ont imposé le système des "garanties" et du "contrôle", dont le but principal est de contrôler tous les stades de l'assistance technique accordée par l'Agence. Ce procédé a donné lieu à des protestations de la part des principaux intéressés, les pays en voie de développement. Il est apparu déjà à l'époque que cette action des puissances atomiques occidentales était politiquement dangereuse et aboutirait à méconnaître de façon permanente les intérêts des pays en voie de développement.

^{6/} Cette déclaration a été faite à la 48ème séance plénière de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, dont le compte rendu n'a été publié que sous forme de compte rendu analytique.

48. Cette tendance et l'opposition violente qu'elle a provoquée n'ont fait que s'aggraver à la cinquième session de la Conférence générale de l'Agence et ont créé la menace de voir le diktat imposé par les Etats-Unis amener dès cette année la désintégration de l'Agence.

49. La discussion de tous les points concrets de l'ordre du jour de la cinquième session ordinaire de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique s'est déroulée sous le signe du différend qui a éclaté au sujet de la nomination du nouveau Directeur général de l'Agence. Le rapport annuel de l'Agence sera présenté l'an prochain à l'Assemblée générale des Nations Unies par le nouveau Directeur général, M. Sigvard Eklund. La nomination de M. Eklund s'est heurtée à l'opposition unanime des Etats neutres et des pays socialistes. La raison en est non point que ses capacités personnelles ne le qualifient pas pour ces hautes fonctions, mais le fait qu'il est citoyen d'un pays occidental. Le premier Directeur général était aussi un Occidental, un citoyen américain.

50. L'égalité et le bon sens politique exigeaient que le deuxième Directeur général fût un candidat des Etats africano-asiatiques neutres ou des pays socialistes. L'Agence internationale de l'énergie atomique est une organisation créée dans l'intérêt des pays en voie de développement. La tâche d'élargir et d'améliorer les activités de l'Agence exige la présence à la tête de son secrétariat d'un homme originaire des pays intéressés, d'un homme bien informé de leur situation. C'est pourquoi 11 pays neutres, l'Afghanistan, la Birmanie, Ceylan, le Ghana, l'Inde, l'Indonésie, l'Irak, le Maroc, la République arabe unie, la Tunisie et la Yougoslavie, ont présenté le projet de résolution suivant:

"La Conférence générale,

"Considérant:

"a) Que le poste de Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique est le poste clef pour le bon fonctionnement de l'Agence,

"b) Que l'activité de l'Agence intéresse tout particulièrement les pays en voie de développement et que ces pays n'ont pas été suffisamment consultés sur cette question,

"c) Que des négociations et des consultations plus larges sont nécessaires avant que l'accord puisse se faire sur un candidat audit poste,

"Prie le Conseil des gouverneurs de reconsidérer immédiatement la nomination du Directeur général et de soumettre à la Conférence générale une nomination qui puisse être acceptée sans opposition."/

51. Cette proposition a été appuyée par 22 Etats membres, y compris les pays socialistes. Ces pays représentent une population de 900 millions d'habitants, répandus dans cinq des huit régions géographiques visées par le statut, à savoir: Afrique et Moyen-Orient, Asie du Sud, Iles du Pacifique, Extrême-Orient et Europe orientale. Je soulignerai encore une fois le fait que les principaux partisans de cette proposition étaient justement les pays dans l'intérêt desquels l'Agence a été créée.

^{7/} Voir Agence internationale de l'énergie atomique, document GC (V)/176.

52. Toutefois, sous la pression des Etats-Unis et de leurs alliés occidentaux, les justes aspirations de ces pays n'ont pu triompher et le diktat des Etats-Unis a été mis à exécution. Cela a provoqué parmi les représentants des pays intéressés une juste indignation qui a été exprimée après le vote par M. Sinaceur, chef de la délégation marocaine à la Conférence, dont les observations sont reproduites comme suit dans le compte rendu:

"A l'Organisation des Nations Unies comme ailleurs, l'année en cours a été déclarée Année africaine; d'autres pays d'Afrique sont encore appelés à recouvrer sous peu leur indépendance. Les partisans d'une conception formaliste feraient bien de réfléchir aux conséquences de leurs actes: si d'ici quelques années, du fait de l'émancipation des peuples africano-asiatiques, la majorité se trouvait renversée dans les organisations de la famille des Nations Unies, on ne manquerait pas de crier au scandale et d'accuser la nouvelle majorité d'un manque d'esprit de coopération si elle reprenait à son compte la même conception mécanique. Les pays sous-développés sur le plan économique refusent d'être considérés comme tels sur le plan intellectuel. A formation égale, leurs ressortissants sont parfaitement capables de se mesurer avec ceux des pays avancés. Il n'est que de citer, à titre d'exemple, la personnalité de M. Mongi Slim, l'actuel président de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette considération vaudrait aussi pour un candidat africain ou asiatique au poste de Directeur général de l'Agence^{8/}."

53. Cela se passe de commentaires. Le diktat des Etats-Unis ayant créé une situation grave au sein de l'Agence internationale de l'énergie atomique, les pays socialistes ont réclamé qu'il fût immédiatement mis fin à cette situation. La nomination du Directeur général n'est qu'un exemple, mais le plus significatif, prouvant que les intérêts égoïstes des puissances atomiques occidentales ont amené l'Agence à suivre une voie dangereuse. Je pourrais citer beaucoup d'autres exemples pour montrer que la situation à l'Agence est arrivée au point critique. Les Etats-Unis et leurs principaux alliés occidentaux ont toujours fait dépendre les activités de l'Agence de leurs considérations politiques et ils continuent à le faire. Bien que l'Agence internationale de l'énergie atomique soit censée être une organisation de coopération scientifique et technique, les sessions de sa conférence générale sont saisies, d'habitude sous la pression exercée par les Etats-Unis, de litiges nés de la guerre froide, comme ceux que les représentants à l'Assemblée générale connaissent bien. Je n'en citerai que quelques-uns: refus d'accorder à la République populaire de Chine sa place légitime, obstruction à l'octroi du statut consultatif à la Fédération syndicale mondiale, discrimination appliquée par les Etats-Unis en ces matières et autres problèmes nés de la guerre froide.

54. Des symptômes d'inégalité peuvent être relevés même dans le domaine des activités pratiques de l'Agence. La formation de spécialistes est certainement l'un des grands programmes utiles de l'Agence. Dans le cadre du programme de bourses de l'Agence, 380 boursiers ont achevé leurs études et 320 autres vont les achever. C'est là un important résultat.

Malgré cela, le programme de bourses a été critiqué à la dernière session de la Conférence générale, justement selon nous, par de nombreux orateurs et de plusieurs points de vue. Par exemple, le fait que les Etats membres relativement développés ont bénéficié de deux fois plus de bourses que les pays en voie de développement qui en avaient beaucoup plus besoin donne évidemment à réfléchir. Ainsi, l'écart croît dangereusement au détriment des pays en voie de développement en ce qui concerne le nombre des spécialistes. Si cette tendance ne se modifie pas au cours des quelques années prochaines, l'écart s'élargira encore au lieu de se rétrécir. La délégation hongroise exprime l'avis, comme elle l'a toujours soutenu au Conseil des gouverneurs, que seuls les intérêts des pays en voie de développement peuvent et doivent servir de critère, dans ce cas comme dans les autres. Cela exige avant tout que l'on revise les méthodes qui président actuellement à la répartition des bourses. Il est absolument indispensable que les conditions requises pour l'attribution des bourses ne soient pas élaborées d'après des normes préconçues adaptées aux fins des pays développés, mais que ces normes soient adaptées à la situation des pays peu développés.

55. Dans les programmes de l'Agence, une place très importante est réservée aux différentes conférences scientifiques et techniques, colloques et journées d'étude, d'une façon générale aux activités de coordination scientifique de l'Agence. Onze réunions scientifiques sont prévues pour 1962. En soi, ce chiffre serait le bienvenu, mais il est regrettable que sept de ces réunions intéressent surtout les pays hautement développés et que seulement quatre réunions pouvant intéresser les pays peu développés aient été envisagées. Une grande partie du programme de recherche scientifique de l'Agence peut être effectivement considérée comme utile, bien que d'une moindre importance. La plupart des contrats de recherche conclus pour l'étude de divers problèmes, grâce à des chercheurs ou des institutions de recherche des Etats membres et financés par des sommes considérables provenant du budget de l'Agence, sont liés à la question de ce qu'on appelle le système des garanties, système qui s'est heurté à la très violente opposition des pays qui désirent recevoir une assistance technique. On se demande à juste titre pourquoi il est nécessaire d'élargir le domaine des contrats de recherche, si l'intérêt que la plupart d'entre eux suscitent est si limité.

56. Nous nous voyons dans l'obligation de faire des réserves expresses quant au programme de ce qu'on appelle les "missions d'assistance préliminaire". Ces missions se rendent dans les pays peu développés afin de déterminer l'époque à laquelle l'utilisation de l'énergie nucléaire pourrait y devenir profitable et quels sont les besoins les plus immédiats de ces pays dans les différents domaines de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. En nous fondant sur les nombreux rapports dont nous disposons, nous nous voyons dans l'obligation de déclarer que l'utilité de ces missions est loin de correspondre aux dépenses qu'elles entraînent. Leurs enquêtes ne fournissent pas de données nouvelles sur les pays visités et sur leurs besoins ou la possibilité d'y faire face. Leurs estimations aboutissent presque toutes à la conclusion, comme dans le cas du Mexique, que l'utilisation de l'énergie atomique ne pourrait devenir profitable pour ces pays que vers 1970. Pour donner des réponses négatives, il n'est pas nécessaire d'envoyer des missions de ce genre.

^{8/} Voir Agence internationale de l'énergie atomique, document GC (V)/OR.57, par. 75.

57. L'intérêt que la République populaire hongroise éprouve pour les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique date du début de cette organisation. L'Agence a été créée en tant qu'organisation internationale pour la coopération scientifique et technique, et c'est cela que nous voudrions qu'elle soit. Le développement scientifique et industriel de la Hongrie en matière d'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques ne dépend pas de nos rapports avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, bien que l'Agence elle-même en affirme l'utilité. La Hongrie est un membre actif de l'Institut unifié de recherches nucléaires de Doubna, où les savants entreprennent des études et recherches dans le domaine des particules de haute énergie; elle est aussi membre d'une autre organisation des pays socialistes, la Commission atomique de coordination des activités dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui a été créée en 1960 par le Conseil unifié d'assistance économique. Au cours de l'année écoulée, cette coopération a permis d'élucider et de résoudre de nombreux problèmes d'intérêt général. Conformément au principe socialiste de la division du travail et dans la mesure compatible avec nos modestes moyens économiques, mais en consacrant toutes nos capacités à cette cause, nous travaillons, conjointement avec les autres pays socialistes, à la réalisation de nos programmes, par exemple en ce qui concerne les méthodes de spécialisation dans le domaine de l'appareillage et de l'équipement nucléaires, l'utilisation des radioisotopes et des isotopes stables pour les besoins de l'économie nationale, ainsi que de nombreux autres problèmes. Parallèlement à cette coopération, de grands travaux de recherche nucléaire sont en cours en Hongrie. L'institution hongroise la plus importante dans ce domaine, l'Institut central de la recherche physique, qui occupe plus de 1 000 personnes, effectue de multiples recherches qui sont suivies avec intérêt également à l'étranger.

58. Notre collaboration avec d'autres pays se développe sur la base de l'égalité et de l'intérêt commun à la recherche. Il en est résulté récemment la conclusion d'un accord dont nous sommes fiers entre la République populaire hongroise et la République de l'Inde, accord portant sur la coopération entre les commissions nationales de l'énergie atomique des deux pays dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Certes, beaucoup de possibilités s'offrent à nous dans le domaine de nos relations actuelles. Néanmoins, nous pensons que nous devons participer à l'élargissement du champ d'action de la coopération. C'est à cela que nous nous employons à l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous le faisons dans la conviction que l'Agence deviendra réellement une organisation de coopération internationale. Nous sommes convaincus que des contacts directs avec des personnes appartenant à d'autres nations, la coopération scientifique ou autre avec elles, pourraient servir à accroître l'amitié entre les peuples représentés au Conseil des gouverneurs, qui est l'organe directeur de l'Agence.

59. Cela ne peut cependant pas nous empêcher d'exprimer franchement nos vues, comme nous venons de le faire devant l'Assemblée générale. Les activités de l'Agence ont pris récemment une tournure très alarmante qui exige expressément que chaque Etat membre évalue la situation d'une manière équitable et réaliste. La coopération internationale ne peut être bâtie sur le terrain instable des intérêts égoïstes d'un

groupe d'Etats membres. Nous avons besoin de coopération et non de diktats. Les pays socialistes n'ont jamais permis et ne permettront jamais une violation quelconque tant de leurs propres intérêts que des intérêts des faibles, des pays en voie de développement.

60. Comme je l'ai déjà dit en guise d'introduction, ma délégation appuie le projet de résolution soumis à l'Assemblée générale, bien qu'elle soit d'avis que le bon fonctionnement de l'Agence internationale de l'énergie atomique soit difficilement concevable sans que soient corrigés les défauts que j'ai exposés.

M. Slim (Tunisie) reprend la présidence.

61. M. BURESCH (Autriche) [traduit de l'anglais]: Ma délégation a examiné avec grande attention et beaucoup d'intérêt le rapport [A/4883] de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'année 1960-1961 et le supplément [A/4883/Add.1] à ce rapport qui traite de l'activité de l'Agence pendant la période la plus récente, y compris les décisions prises par la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique à sa cinquième session ordinaire, tenue à Vienne en octobre 1961.

62. A la quinzième session de l'Assemblée générale [973ème séance], ma délégation a eu l'occasion de déclarer du haut de cette tribune que le rapport de l'Agence démontrait clairement qu'elle avait mené à bien la tâche qui consistait à trouver sa place au sein de la famille des Nations Unies et à s'y établir fermement. Cette année-ci, nous notons avec satisfaction que cette organisation s'est maintenant lancée dans une ère nouvelle qui sera celle de la consolidation, fait qui est reflété dans le rapport détaillé des activités entreprises au cours de ce processus constant de croissance organique. Les problèmes posés à l'Agence ne sont évidemment pas encore entièrement résolus. Nous devons nous rendre compte que certaines espérances se sont révélées prématurées, particulièrement celles qui touchaient au rôle que l'Agence pourrait jouer dans le processus de l'utilisation industrielle de l'énergie atomique à une époque rapprochée. Les raisons de ce délai ne sont pas imputables à l'Agence. En premier lieu, les prévisions antérieures en ce qui concerne les ressources mondiales en combustibles naturels ont été trop pessimistes. D'autre part, les dépenses d'investissement à effectuer pour construire des centrales nucléaires et d'autres installations nucléaires restent très élevées. Ces deux considérations ont atténué les perspectives d'une énergie d'origine nucléaire pouvant concurrencer l'énergie tirée de sources classiques, ce qui a gêné non seulement les programmes nationaux dans ce domaine mais aussi l'activité de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui devait (et c'était là un aspect important de ses attributions) jouer le rôle de bourse des matières fissiles et celui de principal fournisseur d'uranium destiné à des fins pacifiques.

63. La période de mise au point de l'utilisation industrielle de l'énergie atomique, période qui sera plus longue qu'il n'avait été prévu, est très justement utilisée par l'Agence pour diffuser dans un nombre toujours plus grand de pays les connaissances relatives à l'utilisation de cette énergie à des fins pacifiques. L'an dernier, l'Agence a fourni à de très nombreux savants et techniciens l'occasion de se familiariser avec les aspects techniques, économiques et juridiques de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Parmi les activités de l'Agence,

ma délégation se réjouit particulièrement de constater les progrès accomplis dans le domaine de l'action en faveur des pays qui n'ont encore guère de connaissances ou d'expériences en matière d'applications de l'énergie atomique, action qui se traduit notamment par l'octroi de bourses ou d'une assistance technique. Les études déjà faites ou bientôt entreprises en ce qui concerne les possibilités futures de l'énergie atomique seront certainement d'une grande aide pour les pays en voie de développement.

64. Les limites de la présente intervention ne me permettent pas de rendre hommage d'une façon détaillée aux multiples activités entreprises par l'Agence au cours de l'année écoulée et que reflète le rapport. Je dirai seulement que nous trouvons encourageants les résultats de l'année passée ainsi que les plans concernant l'action future.

65. La délégation autrichienne note avec une satisfaction particulière que le nombre des membres de l'Agence atteint maintenant 77 Etats membres.

66. Enfin, la délégation autrichienne désire rendre un hommage spécial à M. Sterling Cole, directeur général sortant, pour les efforts dévoués qu'il a accomplis au cours de ces quatre dernières années pour développer l'activité et l'efficacité de l'Agence et de son secrétariat. En même temps, ma délégation souhaite la bienvenue au nouveau Directeur général, M. Eklund, qui prendra ses nouvelles fonctions le 1er décembre 1961. Nous lui souhaitons bonne chance. Au nom de mon gouvernement, je puis lui promettre toute assistance et tout appui dont il pourrait avoir besoin.

67. En terminant, j'exprime une nouvelle fois l'espoir que l'Agence internationale de l'énergie atomique poursuivra ses efforts et qu'elle continuera, avec l'aide et la coopération de tous ses Etats membres, à apporter son importante contribution à l'œuvre du développement des sciences atomiques pour le bien de toutes les nations.

68. M. BERARD (France): L'Agence internationale de l'énergie atomique, dans cette année 1961, a rempli sa mission dans des conditions différentes de celles que ses promoteurs avaient escomptées. Le ralentissement des programmes de développement civil de l'énergie atomique n'a pas permis de faire de cette organisation la bourse des matériaux et des techniques nucléaires qui avait été envisagée au moment de sa constitution.

69. L'Agence est essentiellement aujourd'hui un organisme d'assistance technique multilatérale, par l'intermédiaire duquel les pays les plus avancés apportent leur concours au développement de certaines techniques nucléaires dans les pays qui sont susceptibles d'en tirer profit. Dans l'accomplissement de cette fonction, l'Agence se heurte à une double limite: ses ressources, d'abord, sont diminuées par le fait que la plus grande part des échanges atomiques internationaux s'inscrit dans le cadre d'accords bilatéraux; d'autre part, le champ d'application de son effort est réduit par la difficulté de la mise en œuvre des techniques nucléaires pour les pays qui n'ont pas encore atteint un certain stade de développement dans le domaine de l'enseignement et de l'industrie.

70. Aussi, l'Agence devrait-elle éviter de disperser ses efforts et devrait-elle apporter toute son attention à certaines questions d'une importance essentielle pour un grand nombre de pays. Il convient de citer à cet égard la coordination des programmes d'utili-

sation des réacteurs de recherche, l'utilisation des radio-éléments en médecine, tant au point de vue diagnostic que thérapeutique, l'utilisation des radio-éléments en agriculture, qui peut apporter une contribution considérable au problème de la production et de la conservation des produits alimentaires, les recherches liées au problème des résidus radio-actifs dont maints aspects doivent être traités à l'échelon international, enfin tous les aspects de la réglementation internationale, en particulier en ce qui concerne la protection radiosanitaire, domaine dans lequel l'Agence a déjà réalisé un excellent travail. Dans chacun de ces domaines, l'Agence devrait mettre en œuvre simultanément plusieurs méthodes: missions d'experts, orientation des boursiers, organisation de conférences, conclusion de contrats de recherche et même exécution de recherches dans les laboratoires de l'Agence.

71. La France a approuvé le programme et le budget de l'Agence pour 1962. Ce dernier ne comporte qu'une augmentation modeste des effectifs et un accroissement de moins de 1,5 p. 100 du budget administratif. Il correspond donc bien aux perspectives que nous venons de définir.

72. L'assistance technique sera, en 1962, comme les années précédentes, le principal champ d'activité de l'Agence. La France a mis, au cours de l'année 1961, une demi-douzaine d'experts à la disposition du Directeur général; elle continuera à lui apporter le concours de quelques-uns de ses spécialistes les plus compétents en souhaitant que la nature des projets d'assistance technique permette de rendre utilisables pour d'autres Etats membres les résultats obtenus au cours des missions de ces spécialistes.

73. Quant au programme de bourses, nous espérons qu'il continuera à se développer. Pour sa part, la France aura reçu cette année plus de 30 boursiers de l'Agence en provenance de 10 pays membres; elle continuera à participer à ce programme de formation.

74. Parmi les fonctions principales prévues par le statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique, celle de fournisseur de matières fissiles n'a pu prendre le développement envisagé. La faible importance des échanges qui seront effectués en 1962 doit nous inciter à ne pas prévoir une application trop rigoureuse des garanties prévues par l'Agence.

75. La France se félicite de l'élection de M. Sigvard Eklund au poste de Directeur général. L'expérience de ce pionnier de l'énergie atomique le qualifie particulièrement pour la lourde tâche qui lui incombe. Nous espérons que les controverses politiques dont a été entourée son élection seront oubliées. Pour notre part, nous sommes décidés à lui apporter notre appui total afin qu'il puisse préparer l'Agence au rôle si important qui l'attend lorsque la production d'électricité d'origine nucléaire permettra, grâce aux efforts des techniciens et des savants, de compléter heureusement les autres sources d'énergie.

76. La délégation française saisit cette occasion de rendre hommage aux efforts faits par M. Sterling Cole, premier directeur général de l'Agence, pour résoudre les difficultés qu'il a rencontrées et pour le remercier tout particulièrement du grand dévouement avec lequel il s'est consacré à sa mission.

77. Mme MIRONOVA (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: L'Assemblée générale est saisie d'un rapport sur l'activité de

l'Agence internationale de l'énergie atomique au cours de l'année écoulée [A/4883 et Add.1].

78. L'Agence fonctionne déjà depuis quatre ans; ce laps de temps est suffisamment long pour que l'on puisse dresser un bilan de son activité. A la lecture du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique, présenté par le Directeur général, M. Cole, on peut avoir l'impression que l'Agence accomplit un travail important et fécond dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et que tout va sans à-coups. Nous ne contestons pas que pendant l'année écoulée, comme au cours des années précédentes, l'Agence ait accompli du travail utile dans certains domaines et, en particulier, en ce qui concerne la formation des cadres pour des pays insuffisamment développés, l'organisation de conférences scientifiques, l'échange de renseignements scientifiques et techniques, etc. Nous sommes cependant loin de pouvoir constater pour autant que tout va normalement à l'Agence.

79. Il s'est créé en effet au sein de l'Agence une situation malsaine au point de vue politique, qui rend presque impossible la collaboration entre les Etats membres dans le domaine technique et scientifique. Cette situation est devenue plus brûlante d'année en année, du fait que les représentants des Etats-Unis et d'autres pays occidentaux, sans tenir compte des intérêts d'autres pays, tendent à soumettre l'activité de l'Agence à leurs propres intérêts politiques, militaires et commerciaux. Les puissances occidentales ne veulent tenir compte ni des intérêts des pays socialistes, ni des droits et des intérêts des pays insuffisamment développés, en particulier des pays d'Afrique, d'Asie, du Moyen-Orient et du Proche-Orient, ce qui provoque l'indignation légitime de ces Etats.

80. Jadis, la politique des puissances occidentales au sein de l'AIEA était quelque peu masquée et ces puissances tentaient de créer au moins l'apparence d'une certaine coopération, mais lors de la dernière session de la Conférence générale de l'AIEA, tenue en septembre-octobre de cette année, en s'appuyant sur une majorité automatique, elles ont adopté ouvertement la voie du diktat et elles ont entrepris d'imposer à l'Agence les décisions qui leur conviennent.

81. Cela est devenu tout particulièrement évident lorsque la question de la nomination d'un nouveau directeur général de l'Agence est venue en discussion. La lutte politique aiguë qui s'est déroulée à la Conférence générale de l'Agence autour du problème de la nomination d'un directeur général a montré clairement quels sont ceux qui sont favorables à une réelle coopération internationale dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et quels sont ceux qui s'efforcent par tous les moyens de ruiner cette coopération.

82. La solution la plus juste et la plus sage de la question du Directeur général serait celle qui ferait remplacer cet administrateur unique — le Directeur général — par un organe exécutif collégial, dans lequel les trois principaux groupes d'Etats existant actuellement dans le monde pourraient être représentés à égalité de droits. En tout cas, il est absolument indispensable que le candidat au poste de Directeur général puisse jouir de la confiance et du soutien de tous les Etats membres de l'Agence.

83. La délégation soviétique auprès de l'AIEA, de concert avec les délégations de grands pays d'Afrique

et d'Asie, n'a pas ménagé ses efforts afin de chercher, pour le poste de Directeur général, un candidat répondant à ces critères; elle l'a trouvé en la personne du représentant de l'Indonésie, M. Soedjarvo. Mais les Etats-Unis d'Amérique n'ont tenu aucun compte non seulement de l'opinion de l'Union soviétique, mais aussi de celle d'un groupe important d'autres Etats et ils ont imposé à l'Agence, en qualité de Directeur général, leur protégé, un représentant d'un pays de l'Ouest, M. Eklund, contre lequel de très vives objections ont été formulées par de nombreuses délégations qui représentent les régions géographiques les plus importantes du globe.

84. Jusque-là, pendant quatre ans, le poste de Directeur général était occupé, on le sait, par un représentant des Etats-Unis d'Amérique. On aurait pu penser que ni les Etats-Unis ni les autres pays occidentaux n'élèveraient à nouveau des prétentions au poste de Directeur général et qu'ils permettraient au représentant d'une autre région du globe d'occuper ce poste, ceci d'autant plus que personne ne peut connaître mieux qu'un représentant des pays en voie de développement les besoins de ces pays et la nature de l'aide qui les intéresse.

85. Les pays en voie de développement ont besoin de pouvoir utiliser le plus rapidement possible et de la façon la plus rationnelle les réalisations de la science et de la technique contemporaines, afin de développer leur économie et d'augmenter le bien-être de leurs populations. Ce sont eux qui peuvent déterminer le plus facilement dans quelle direction ils doivent se développer et par quoi il faut commencer. Néanmoins, les Etats-Unis d'Amérique et les autres pays occidentaux se sont élevés contre la candidature de M. Soedjarvo, ressortissant de l'Indonésie.

86. A la Conférence, lors de la discussion de la question du Directeur général, les délégations de l'Afghanistan, de la Birmanie, de Ceylan, du Ghana, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Irak, du Maroc, de la République arabe unie, de la Tunisie et de la Yougoslavie, désireuses de trouver une solution acceptable pour tous, ont déposé un projet de résolution^{2/}, priant le Conseil des gouverneurs de reconsidérer la nomination de M. Eklund et de soumettre une nomination qui puisse être acceptable sans opposition. Cette décision a reçu l'appui de nombreuses délégations. Seuls les Etats-Unis d'Amérique et leurs alliés des blocs militaires ont voté contre cette résolution, soutenue par un groupe important de pays africano-asiatiques; les Etats-Unis ont ainsi montré qu'ils ne désiraient point prendre en considération les intérêts légitimes de ces Etats.

87. On sait que, conformément à son statut, l'Agence doit agir "selon les buts et principes adoptés par les Nations Unies en vue de favoriser la paix et la coopération internationales". Or, au lieu d'un esprit de coopération, il règne à l'Agence internationale un esprit de diktat et de discrimination politique.

88. Jusqu'à présent, nombre de pays socialistes, notamment la République populaire de Chine, ne sont pas admis à prendre part aux travaux de l'Agence, uniquement parce que le régime politique et social de ces pays déplaît au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Pour prendre un exemple, pourquoi l'Allemagne de l'Ouest et la Corée du Sud peuvent-elles être membres de l'Agence internatio-

^{2/} Voir Agence internationale de l'énergie atomique, document GC (V)/176.

nale de l'énergie atomique, tandis que la République démocratique allemande et la République populaire démocratique de Corée ne le peuvent pas? Cela cadre-t-il vraiment avec les critères de la coopération internationale et avec le principe de l'universalité? Prenons également, par exemple, la question de l'octroi éventuel du statut consultatif aux organisations non gouvernementales. L'Union soviétique ne s'est pas opposée à l'octroi de ce statut à la Confédération internationale des syndicats libres et à la Confédération internationale des syndicats chrétiens, bien que nous ne soyons pas d'accord avec la politique menée par ces organisations. Nous aurions pu nous attendre que les Etats-Unis fassent preuve d'un esprit de coopération lors de l'examen de la demande d'octroi de statut consultatif formulée par la Fédération syndicale mondiale, d'autant plus que cette organisation professionnelle — la plus importante du monde — jouit du statut consultatif à l'Organisation des Nations Unies. Loin d'accorder leur appui, les Etats-Unis d'Amérique ont fait une déclaration calomnieuse à l'encontre de la Fédération syndicale mondiale et ont mis en marche la machine à voter; c'est ainsi que la Fédération syndicale mondiale n'a pas obtenu, jusqu'à présent, le statut consultatif à l'Agence internationale de l'énergie atomique.

89. La position que les Etats-Unis adoptent lors de l'examen annuel des pouvoirs présentés par les délégations ne prouve-t-elle pas qu'au lieu de favoriser la collaboration les Etats-Unis font régner dans les travaux de l'Agence un climat de guerre froide, empoisonnant ainsi la situation? Cette année-ci, l'affaire en est arrivée à l'absurde. La Conférence générale était passée à l'examen du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs après les élections au Conseil des gouverneurs. La République populaire hongroise avait été élue, à une majorité écrasante, membre du Conseil des gouverneurs, tandis qu'un éminent savant hongrois, vice-président de l'Académie hongroise des sciences, était élu vice-président du Conseil des gouverneurs. Toutefois, la délégation américaine à la Conférence générale, s'en tenant à son attitude, affirmait qu'il ne fallait pas confirmer les pouvoirs de la délégation hongroise.

90. L'Agence a été créée en vue de développer la coopération internationale dans un domaine très important du progrès scientifique et technique. Elle peut effectuer un travail utile et fournir une contribution importante à l'œuvre de la coopération internationale et à la détente internationale. Mais pour cela il faut en finir avec le diktat d'un groupe d'Etats au sein de l'Agence; il faut réorganiser les organes de l'AIEA de façon telle que les trois groupes d'Etats: socialiste, occidental et neutraliste, y soient représentés à égalité de droits. C'est la première condition indispensable pour que le travail de l'Agence puisse s'effectuer avec succès. Si, au contraire, on ne le fait pas, l'Agence sera entièrement transformée en un instrument de la politique agressive des seuls Etats-Unis, avec toutes les conséquences possibles qui peuvent en résulter.

91. La tâche principale de l'Agence consiste à développer par tous les moyens la coopération dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et à accorder à cet effet son aide aux pays insuffisamment développés. C'est sur ce point que doivent être centrés toutes les ressources et tous les efforts de l'Agence. Or, que se passe-t-il en réalité?

92. L'Agence dispose actuellement — ainsi que nous l'avons entendu ici — d'une assez grande quantité d'uranium: plus de 5 000 kilogrammes. Cette quantité est plus que suffisante pour équiper en combustible atomique 20 brise-glace du type "Lénine". Cependant, jusqu'à présent, personne n'a voulu de cet uranium. Ce n'est que l'an dernier que la Finlande a fait une demande pour une quantité insignifiante d'uranium. Pourquoi donc les pays qui ont besoin d'uranium et qui savent qu'ils peuvent en recevoir par l'intermédiaire de l'Agence refusent-ils d'avoir recours à elle? Eh bien! c'est parce que les Etats-Unis, agissant à l'encontre des intérêts des pays insuffisamment développés, ont imposé à l'Agence un système rigoureux de garanties et de contrôle. Naturellement, aucun Etat qui se respecte ne voudra échanger sa souveraineté contre quelques kilogrammes d'uranium.

93. Les pays insuffisamment développés se posent donc légitimement la question: pourquoi, ayant reçu quelques kilogrammes d'uranium de l'Agence, doivent-ils ouvrir l'accès de leur territoire aux inspecteurs envoyés par elle? Il n'y a manifestement aucune nécessité à effectuer des contrôles rigoureux lorsqu'il s'agit de l'emploi de l'uranium par des pays insuffisamment développés. Aucun de ces pays n'a l'intention de se livrer à la fabrication d'armes atomiques et d'ailleurs ils en seraient incapables à cause de leur situation économique. Ce contrôle est utile aux Etats-Unis pour pouvoir, grâce à lui, tenir ces pays sous leur dépendance et diriger leur développement en matière atomique dans une direction profitable aux Etats-Unis.

94. A ce point de vue, le cas du Mexique est tout à fait caractéristique. Dans le cadre général de son développement économique, ce pays s'est proposé d'exploiter ses mines d'uranium et de construire une usine pour le traitement de ce minerai et un réacteur atomique produisant de l'énergie. Et voilà que l'on envoie au Mexique une mission d'experts de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cette mission, au lieu d'apporter une aide au Gouvernement mexicain pour l'organisation de ces travaux, lui recommande uniquement de cesser l'exploitation des mines d'uranium et la construction d'usines de traitement de ce minerai. Pourquoi la mission de l'Agence internationale de l'énergie atomique a-t-elle fait cette recommandation qui, soit dit en passant, a été rejetée par le Gouvernement mexicain? Parce que certains milieux des Etats-Unis d'Amérique voudraient conserver le contrôle exclusif de tous les stocks existants d'uranium, contrôler son extraction et fixer pour cette production des prix avantageux pour les monopoles atomiques des Etats-Unis d'Amérique.

95. Bien des formes d'activité de l'Agence internationale de l'énergie atomique ne correspondent nullement à ses buts et sont en contradiction avec les dispositions fondamentales de la Charte des Nations Unies. A plusieurs reprises, la délégation soviétique auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique a indiqué que certaines activités, comme l'étude des possibilités qu'offrirait le port de Copenhague pour recevoir des navires propulsés par l'énergie atomique, l'étude d'une réglementation concernant l'élimination par immersion dans les mers et les océans des déchets radio-actifs provenant des usines de transformation du plutonium et certaines autres études, n'ont rien de commun avec l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Mais les Etats-Unis poussent l'Agence à exécuter les demandes de l'OTAN sans tenir compte de quoi que ce soit. Ils

tendent à aiguiller l'activité de l'Agence sur des voies militaires. Ainsi, quels sont ces navires propulsés par l'énergie atomique, pour lesquels on avait besoin du port de Copenhague? On sait que le seul navire atomique pacifique est actuellement le brise-glace Lénine; or, il n'a jamais été proposé de l'envoyer à Copenhague et on ne se propose pas de l'y envoyer. En revanche, il existe des sous-marins atomiques américains que l'on ne serait certes pas opposé à baser sur Copenhague. Et c'est pour cela vraisemblablement qu'il a été nécessaire de demander aux experts de l'AIEA de se consacrer d'urgence à l'étude de ce port.

96. Pendant de nombreuses années, les Américains, les Anglais et les Français ont empoisonné, sans discrimination aucune, les mers et les océans avec les déchets radio-actifs de leurs usines de plutonium, ce qui a provoqué l'indignation de la population de divers pays et, plus particulièrement, celle des populations côtières. Au lieu de s'opposer à ces actions illicites des puissances occidentales, au lieu de les condamner et de rechercher les moyens les plus rationnels de conservation des déchets radio-actifs, l'Agence internationale de l'énergie atomique s'est proposé d'entreprendre une étude des possibilités de l'élimination des déchets dans la mer. Sous la pression de l'Union soviétique, cette question a été examinée au Comité consultatif scientifique de l'Agence. Ce comité n'a pas recommandé d'entreprendre les travaux prévus par l'Agence dans ce domaine et il a proposé un autre programme d'études. Néanmoins, la Direction de l'Agence internationale de l'énergie atomique essaie toujours de faire adopter subrepticement les moyens de rendre licite l'élimination des déchets radio-actifs par immersion dans la mer.

97. L'Union soviétique a toujours attaché et continue d'attacher une grande importance au développement de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Cela découle de la politique pacifique de l'Etat soviétique, politique fondée sur une coexistence pacifique entre les Etats ayant des systèmes politiques et sociaux différents. L'URSS a apporté dès le début de la création de l'Agence internationale de l'énergie atomique et elle continue d'apporter son appui à l'œuvre de développement, dans le cadre de cette agence, de la coopération internationale entre tous les pays, quel que soit leur régime social.

98. Nous sommes fermement persuadés que l'Agence internationale peut et doit jouer un rôle important dans l'œuvre de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, principalement pour les besoins des pays insuffisamment développés, récemment libérés du joug du colonialisme. Toutefois, pour que l'Agence puisse œuvrer avec succès, il est nécessaire d'éliminer les barrières artificiellement élevées par les puissances occidentales, barrières qui freinent le travail de l'Agence et l'empêchent de développer pleinement son activité. Il faut que les Etats-Unis et leurs alliés en finissent avec leur politique de diktat à l'Agence internationale; il faut qu'ils s'engagent dans la voie de la collaboration et de la compréhension des intérêts des autres Etats et qu'ils renoncent à essayer d'utiliser égoïstement l'Agence au service de leurs plans politiques, militaires ou commerciaux.

99. L'Union soviétique, tout en participant aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique, développe largement sa coopération avec d'autres

pays par voie d'accords bilatéraux. Au cours de ces dernières années, l'URSS a conclu avec divers Etats toute une série d'accords bilatéraux de collaboration dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Un vaste programme de coopération scientifique et technique dans le domaine atomique est en voie de réalisation avec des Etats appartenant au groupe des pays socialistes. Conformément aux accords de coopération conclus avec la Pologne, la Bulgarie, la République populaire démocratique de Corée, la République populaire de Chine, la Hongrie, la République démocratique allemande, la Roumanie et la République socialiste tchécoslovaque, ces pays ont reçu une aide désintéressée pour la création de centres de recherche scientifique en matière de physique nucléaire et dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. L'Union soviétique a conclu également des accords bilatéraux avec l'Indonésie, l'Inde, l'Irak, le Ghana, la République arabe unie et la Yougoslavie.

100. Au cours de la période relativement brève de cette coopération scientifique et technique dans le domaine atomique, dans neuf pays ont été construits neuf réacteurs de recherche, sept accélérateurs de particules et 10 laboratoires, dotés des instruments de physique et des appareils les plus récents. L'Union soviétique a fourni, pour le fonctionnement de ces réacteurs, plus de 16 000 kilogrammes d'uranium enrichi. Dans le domaine des problèmes scientifiques et techniques, l'Union soviétique collabore avec les Etats-Unis d'Amérique sur la base d'un mémorandum commun. Des accords de collaboration ont été conclus avec l'Angleterre et la France. Cette collaboration prévoit des visites réciproques de savants, l'échange de renseignements dans le domaine scientifique et technique, ainsi que l'examen de questions d'intérêt mutuel.

101. Tout en intervenant en faveur du développement d'une coopération dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, l'Union soviétique estime nécessaire de souligner que le désarmement général et complet pourrait jouer un rôle d'une importance exceptionnelle pour l'organisation ultérieure d'une coopération étendue et harmonieuse; ce désarmement offrirait des perspectives vraiment illimitées pour le commerce des combustibles nucléaires; ce désarmement ouvrirait les portes — actuellement fermées — de tous les laboratoires et instituts de recherche et permettrait aux savants de consacrer tous leurs talents et toute leur énergie à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

102. Les délégations de la Hongrie, de l'Irak et du Pakistan ont soumis à l'Assemblée un projet de résolution [A/L.364] tendant à ce que l'Assemblée prenne acte du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ayant présenté ses observations critiques, la délégation soviétique ne s'opposera pas à ce qu'il soit pris acte de ce rapport; elle votera pour le projet de résolution présenté par ces trois puissances.

103. Sir Patrick DEAN (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: La délégation du Royaume-Uni se réjouit de l'occasion que ce débat annuel offre à l'Assemblée générale d'examiner les utiles travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cette année-ci encore, nous avons entendu le Directeur général de l'Agence nous faire un exposé intéressant et complet sur le bilan de l'année écoulée. Je tiens spécialement à remercier M. Cole d'être venu nous présenter son

rapport puisque, comme nous le savons tous, ses fonctions vont bientôt prendre fin. En le remerciant du dur travail qu'il a fourni lors de la période de formation de l'Agence, nous l'assurons de notre constante reconnaissance et des meilleurs vœux que nous formons pour l'avenir. Son successeur à la tête de l'Agence internationale de l'énergie atomique est un autre savant de réputation internationale. M. Eklund est hautement qualifié du point de vue technique pour occuper ce poste. L'opposition organisée contre son élection était au moins en partie une manœuvre politique entreprise pour des raisons qui sont tout à fait déplacées lorsqu'il s'agit de questions se rapportant à une organisation scientifique internationale. Je tiens à affirmer que M. Eklund jouit et jouira de notre entière confiance.

104. En particulier, ma délégation est en désaccord absolu avec la représentante de l'Union soviétique qui a relaté il y a quelques instants l'élection du nouveau Directeur général. Le discours de la représentante de l'Union soviétique suffit à lui seul à montrer que les mobiles du Gouvernement soviétique en la matière étaient exclusivement idéologiques et politiques et n'étaient nullement inspirés par le désir de faire progresser l'œuvre de l'Agence ou de servir les intérêts des Etats qui ont le plus besoin de son assistance.

105. Je ne suivrai pas la représentante de l'Union soviétique dans les méandres stériles de son idéologie. L'intérêt de mon gouvernement et de ma délégation est de concentrer nos efforts sur les travaux positifs et créateurs que l'Agence peut accomplir.

106. Le Gouvernement du Royaume-Uni est parmi les plus fermes partisans des buts et de l'œuvre de l'Agence internationale de l'énergie atomique. C'est pourquoi nous faisons bon accueil au rapport [A/4883 et Add.1] qui nous est soumis et qui montre que l'année 1960-1961 a été dans l'ensemble une année de travail utile et constructif. Nous voterons donc volontiers pour le projet de résolution [A/L.364] présenté par les délégations de la Hongrie, de l'Irak et du Pakistan au sujet de ce rapport.

107. Les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique peuvent se diviser en deux grandes catégories, l'une qui intéresse tous les Etats membres, l'autre qui intéresse plus particulièrement les Etats membres peu développés. Les activités principales de la première catégorie sont les activités normatives. D'utiles progrès ont été accomplis dans ce domaine. L'approbation par le Conseil des gouverneurs, en septembre 1960, du règlement de l'Agence sur le transport sans danger des matières radio-actives a revêtu une importance particulière. Le Royaume-Uni prépare actuellement de nouveaux règlements nationaux établis d'après les recommandations de l'Agence. Nous espérons que d'autres Etats membres feront de même et qu'on arrivera ainsi à un code universel uniforme qui facilitera le mouvement commercial toujours plus important des substances radio-actives dans des conditions telles qu'il n'en résulte aucun risque sanitaire.

108. Nous nous félicitons également de l'adoption par le Conseil des gouverneurs, l'an dernier, d'un document exposant les principes établis et certaines méthodes approuvées par l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le domaine des garanties. Nous avons déjà entendu certaines plaintes et certaines insinuations mal fondées et qui, je regrette de devoir le dire, ont été répétées aujourd'hui par la

représentante de l'Union soviétique, en ce qui concerne la nature et les buts du système de garanties établi par l'Agence. Je dis "mal fondées" parce que l'Agence internationale de l'énergie atomique est tenue par les articles III et XII de son statut d'établir un système de garanties. Je pense que l'Assemblée reconnaîtra qu'il n'est que raisonnable que les Etats membres aient l'assurance que l'assistance accordée par l'Agence sera utilisée seulement à des fins pacifiques. La politique des garanties n'est nullement un abus commis par ceux qui utilisent déjà l'énergie atomique contre ceux qui ne le font pas encore. Son but est de retarder la diffusion des armes nucléaires pendant que se poursuivent les négociations sur le désarmement. C'est manifestement dans l'intérêt de tous les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies. Cela n'entrave en rien l'application de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

109. Nous savons qu'au cours des prochaines années l'énergie nucléaire jouera un rôle de plus en plus important dans l'économie des pays et territoires peu développés. Toutefois, il existe le risque que certains veuillent affecter à des programmes nucléaires une partie de leurs modiques ressources alors qu'elle pourrait être employée plus utilement pour des mesures plus classiques de développement. Ce problème appartient à la deuxième grande catégorie des travaux de l'Agence. Dans l'avenir immédiat, la meilleure façon pour l'Agence de venir en aide aux pays peu développés sera d'encourager l'emploi des radio-isotopes dans l'agriculture, l'industrie et la médecine. C'est pourquoi nous nous réjouissons de ce que le rapport qui nous est soumis insiste sur cette partie des travaux de l'Agence. Nous sommes particulièrement satisfaits de constater, d'après ce rapport, que plus du tiers des bourses accordées, près du tiers des experts envoyés et à peu près le quart des contrats de recherche conclus concernent les applications des radio-isotopes et des rayonnements. Le programme de travail sur les radio-isotopes tel qu'il est décrit au chapitre II du rapport est, à notre avis, à la fois pratique et judicieux.

110. Il existe naturellement un danger de doubles emplois du fait que l'Agence internationale de l'énergie atomique s'occupe des applications de l'énergie atomique dans tous les domaines et que diverses institutions spécialisées s'occupent des applications de l'énergie atomique dans leurs domaines particuliers. C'est pourquoi nous sommes heureux d'apprendre que l'Agence est en train de négocier un accord régissant ses relations avec l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO) et qu'elle a des relations de plus en plus étroites avec les six institutions spécialisées avec lesquelles des accords de ce genre ont déjà été conclus. Il importe que ces accords soient complétés par une coopération pratique et que cette coopération s'établisse au stade où chaque institution élabore ses plans d'action et non après, car il serait alors difficile à une institution de les modifier pour les harmoniser avec ceux des autres institutions.

111. En donnant notre approbation au rapport de l'Agence pour cette année, nous le faisons en ayant confiance que ses travaux sont orientés dans la bonne direction et qu'à l'avenir chaque année apportera confirmation de la valeur de l'œuvre de l'Agence.

112. M. KURKA (Tchécoslovaquie) [traduit du russe]: L'Agence internationale de l'énergie atomique, dont nous sommes en train d'étudier le rapport [A/4883

et Add.1] a été créée il y a quatre ans comme organisme de coopération internationale pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, un organisme qui doit aider les Etats membres — plus particulièrement les pays insuffisamment développés — à prendre la plus grande part possible des bienfaits que l'utilisation pacifique de l'énergie atomique peut apporter à leur développement et à leur prospérité.

113. C'est pour cette raison que l'Agence avait inscrit dans son programme, comme l'un de ses objectifs les plus utiles et les plus nobles, que l'Agence s'efforce de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier. La condition essentielle pour mener à bien ce programme est une coopération honnête et sincère de tous les Etats membres, quels que soient leurs systèmes politiques, coopération dirigée vers la consolidation de la paix, car c'est seulement dans la paix que l'utilisation de l'énergie atomique peut être très utile et très avantageuse pour l'humanité.

114. Grâce à la découverte et à l'utilisation de l'énergie atomique, l'humanité s'est trouvée au seuil d'une époque nouvelle de développement technique. Il est donc compréhensible que tous les Etats accordent une très grande importance à l'étude des possibilités d'une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire pour le progrès technique et l'amélioration des conditions de vie des populations.

115. C'est pourquoi nous n'entendons nullement minimiser ou ignorer les résultats positifs que l'Agence internationale de l'énergie atomique a déjà obtenus. De nombreuses brochures de caractère documentaire ou éducatif, aussi intéressantes qu'utiles, ont été publiées. L'activité de l'Agence en ce qui concerne l'échange de renseignements dans tous les domaines de la science et de la technique atomiques a été considérablement élargie. Des conférences, des colloques et des réunions de spécialistes ont été organisés sur certaines questions, tant d'intérêt général que restreint; on a entrepris la formation de spécialistes en provenance des pays sous-développés; enfin, d'autres mesures ont été entreprises, dont rend compte le rapport annuel présenté à l'Assemblée générale [A/4883 et Add.1].

116. Néanmoins, si nous mettons en parallèle le travail accompli par l'Agence internationale de l'énergie atomique au cours de ces quatre années avec l'importance et l'ampleur des tâches que l'Agence aurait dû et aurait pu accomplir, nous ne pouvons nous contenter des résultats acquis et nous devons dire que l'Agence n'a pas utilisé à fond toutes les possibilités qui étaient à sa disposition.

117. La première période de l'activité de l'Agence a été caractérisée par une coopération relativement satisfaisante et efficace entre tous les groupes d'Etats membres. Mais, à notre grand regret, nous devons constater qu'avec le temps cet esprit de coopération a été troublé par le groupe des Etats membres de pactes militaires occidentaux, agissant d'une façon intolérable dans leur propre intérêt, et cela dans tous les organes de l'Agence, y compris la Conférence générale et le Conseil des gouverneurs, où ils ont trouvé des conditions qui leur sont particulièrement favorables.

118. C'est ainsi que, des 23 membres qui composent le Conseil des gouverneurs, trois seulement sont des représentants des pays socialistes et trois des pays

neutralistes, tandis que les 17 autres sont des représentants des pays membres de groupements occidentaux ou leurs alliés. Le diktat des puissances occidentales est apparu clairement lors de la quatrième session de la Conférence générale, quand, grâce à une majorité purement automatique, les mesures intitulées "garanties" ont été adoptées. On en a déjà parlé dans cette enceinte. Les mesures adoptées violent grossièrement la souveraineté des Etats, en particulier celle des Etats insuffisamment développés qui sont en droit de réclamer l'aide de l'Agence, mais qui sont justement des pays à l'encontre desquels doivent être appliqués, lorsque l'aide est accordée, les mesures intitulées "garanties". L'offre — de pure propagande — faite par les Etats-Unis, de mettre à disposition, dans le cadre du système des garanties, quatre réacteurs peu importants, ne pourra certainement abuser personne quant aux intentions véritables de ceux qui, au mépris de l'esprit du statut, sont parvenus à ce que soit instauré le système des "garanties".

119. Cette année-ci, à la cinquième session de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, s'est manifestée de nouveau la tendance des puissances occidentales qui aspirent à pouvoir conserver une position prépondérante dans cette organisation. Cela a été particulièrement manifeste lors de la discussion d'une question politique spécialement importante, mentionnée par les précédents orateurs, à savoir lors de l'élection du nouveau Directeur général. C'est ainsi que, contre la volonté des pays socialistes et de nombreux pays neutres, ce poste a été confié à M. Eklund.

120. Le comportement des Etats-Unis et de leurs alliés lors du choix du nouveau Directeur général ne relève pas du conte de fées, comme paraît le croire notre collègue britannique. C'est un fait qui témoigne des efforts convulsifs des puissances occidentales qui s'efforcent par tous les moyens d'empêcher que les profondes modifications qui ont eu lieu dans le monde n'aient des répercussions à l'Agence et à son secrétariat.

121. Au secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique, on observe toujours une situation inadmissible: la plupart des postes, au point de vue de leur nombre, et aussi de leur importance, sont occupés par des représentants des Etats membres appartenant aux groupements occidentaux.

122. Les puissances occidentales et leurs alliés occupent au secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique 61 p. 100 de tous les postes et 70 p. 100 des postes de direction. Les seuls Etats-Unis, ou plutôt les citoyens des Etats-Unis, y occupent autant de postes que tous les pays socialistes pris ensemble et, si on ne considère que les postes de direction, la proportion dévolue aux Etats-Unis est encore plus grande.

123. La situation actuellement créée à l'Agence par suite de la position des puissances occidentales est cause du fait que l'Agence ne peut plus répondre entièrement à sa destination. Je voudrais encore une fois attirer l'attention de ces milieux occidentaux qui veulent continuer à profiter abusivement de l'Agence dans leur propre intérêt sur le fait que l'époque est révolue où ils pouvaient agir ainsi et que le rapport des forces dans le monde s'est modifié à leur désavantage.

124. Je voudrais insister particulièrement sur le fait que dans toutes les organisations internationales on

ne peut obtenir des résultats positifs que si tous les pays coopèrent en se fondant sur l'égalité de droits, sur la compréhension mutuelle et sur des avantages réciproques. L'œuvre de ces organisations ne peut être utile que dans ces conditions.

125. Tout cela est également valable pour le domaine de l'énergie atomique en général et pour l'AIEA en particulier, surtout en raison de la position extrêmement importante que l'Union soviétique et les autres pays socialistes occupent dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

126. Il semble néanmoins qu'à l'Agence internationale les puissances occidentales ne veulent pas encore tenir compte de ce fait. En raison de leur tendance à vouloir sans aucune gêne assurer leurs propres intérêts et de leurs efforts pour imposer leur propre volonté aux autres Etats membres, l'Agence internationale tend de plus en plus à devenir l'instrument des puissances occidentales. Grâce à cet instrument, ils voudraient assurer leurs positions dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et pénétrer dans les pays économiquement sous-développés. Si cette situation inadmissible ne change pas, mon gouvernement se verra contraint de réviser entièrement ses rapports avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

127. J'ai déjà dit que l'un des objectifs essentiels de l'Agence internationale de l'énergie atomique était l'octroi d'une assistance efficace aux pays économiquement sous-développés. Or, il se manifeste dans ce domaine des défauts considérables que je voudrais vous faire mieux comprendre en vous citant l'exemple de la contribution tchécoslovaque à l'assistance technique que l'Agence accorde aux pays économiquement sous-développés.

128. Le secrétariat de l'Agence n'a pas complètement utilisé la plupart des bourses offertes par le Gouvernement tchécoslovaque; de même, les contributions de la Tchécoslovaquie au Fonds général de l'Agence sont insuffisamment employées. Néanmoins, mon gouvernement, désireux de venir en aide aux pays économiquement sous-développés, en formant des spécialistes en science et technique nucléaires, a, une fois de plus, proposé à la Conférence générale de nouvelles bourses pour l'enseignement secondaire, les universités et les instituts de Tchécoslovaquie. Au lieu d'une contribution financière au Fonds général de l'Agence, le Gouvernement tchécoslovaque a mis à sa disposition — pour être offerte à un pays économiquement sous-développé — une installation hospitalière complète de radiologie avec source de cobalt, d'une valeur d'environ 30 000 dollars des Etats-Unis, y compris les frais de formation des spécialistes qui travailleront avec cette installation.

129. Si l'Agence doit continuer à remplir dorénavant sa tâche dans toute l'ampleur nécessaire et si elle doit être une organisation qui ne soit pas uniquement au service des intérêts des puissances occidentales, il est indispensable d'en terminer avec la politique de pression, de diktat et de discrimination que les Etats-Unis et leurs alliés pratiquent à l'Agence internationale de l'énergie atomique.

130. Il est également indispensable de prendre des mesures pour permettre la collaboration avec l'Agence de tous les Etats intéressés. Il faut donc en finir avant tout avec les mesures de discrimination appliquées à l'Agence à l'endroit de la République populaire de

Chine et donner à ses représentants légitimes la possibilité de prendre part aux travaux de cette organisation.

131. De plus, nous considérons comme absolument indispensable d'établir le programme des travaux de l'Agence pour plusieurs années pour résoudre les problèmes principaux de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, en prenant en considération les besoins de tous les Etats membres et, avant tout, les besoins des pays économiquement sous-développés, comme le prévoit d'ailleurs le statut de l'Agence.

132. L'Agence, dont l'activité doit être dirigée vers le développement de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, doit également consacrer une attention plus grande à la création de conditions favorables pour une paix durable. Quant au danger de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins militaires, il faut l'écarter en détruisant toutes les armes atomiques et thermonucléaires de tous types, dans le cadre d'un désarmement général et complet.

133. Toutes les remarques critiques et propositions que je viens de présenter au nom de la délégation tchécoslovaque touchant l'activité de l'Agence n'ont pas d'autre but que d'aider à améliorer son activité.

134. En ce qui concerne le projet de résolution [A/L.364], la délégation tchécoslovaque votera en faveur de son adoption. Toutefois, je voudrais, en même temps, exprimer le vœu que, dans l'action ultérieure de l'Agence internationale de l'énergie atomique, il soit tenu compte de nos vœux et de nos remarques.

135. M. BROOKS (Canada) [traduit de l'anglais]: En des circonstances normales, il ne serait pas nécessaire que ma délégation intervienne sur la question du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique [A/4883 et Add.1]. Le Canada soutient fermement cette respectable institution de la famille des Nations Unies et il approuve le rapport présenté.

136. Nous désirons saisir cette occasion de remercier et féliciter M. Cole pour les résultats obtenus par l'Agence sous sa direction au cours des quatre dernières années.

137. Prendre acte de ce rapport serait normalement une simple mesure qui ne devrait pas retarder le moment où nous achèverons l'examen de notre ordre du jour déjà surchargé, n'étaient les critiques faites par certains des orateurs précédents au sujet de l'élection d'un citoyen distingué d'un pays neutre au poste de Directeur général de l'Agence. Les preuves de l'attachement de la Suède à la cause de la coopération internationale parlent d'elles-mêmes et je n'ai pas à prendre la défense de ce pays.

138. Cependant, la loyauté que nous devons à l'Agence internationale de l'énergie atomique et à M. Eklund personnellement justifie que le Canada élève sa voix en faveur de cette élection. Il est indiscutable que M. Eklund est un savant et un administrateur compétent, de renommée internationale. Le Canada n'a pas le moindre doute en ce qui concerne son intégrité ou sa capacité de s'acquitter de ses lourdes responsabilités avec objectivité, tact et habileté. Au cours des longs débats et des patientes tractations de couloir qui ont précédé sa nomination, rien n'a été dit qui puisse être considéré comme mettant en doute sa compétence et ses qualités pour le difficile poste de Directeur général. De plus, la grande confiance et la

profonde estime dont il jouit sont prouvées par le fait que plus des deux tiers des Etats membres de l'Agence ont approuvé sa nomination sans réserve. Pour nous, nous sommes fermement d'avis que M. Eklund satisfait parfaitement aux exigences énoncées au paragraphe D de l'article VII du statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui traite du recrutement du personnel de l'Agence, y compris le Directeur général. Nous pensons que cette nomination n'a pas seulement été constitutionnellement régulière, mais est même tout à l'honneur de l'Agence.

139. Nous avons pris l'engagement, et nous le renouvelons ici, de travailler avec M. Eklund en toute loyauté afin d'aider le mieux possible à atteindre les très importants objectifs de l'Agence. J'ajouterai seulement que le Canada espère très sincèrement que tous les Etats membres de l'Agence décideront maintenant de joindre leurs efforts vers cette même fin.

140. L'Agence internationale de l'énergie atomique a choisi pour Directeur général, conformément à son statut et à la volonté de la grande majorité de ses membres, un homme éminemment distingué. Je suis d'avis que l'Assemblée générale prenne acte de ce choix et souhaite à l'Agence d'accomplir le mieux possible les très importantes tâches qui lui incombent dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

141. M. BLUSZTAJN (Pologne) [traduit de l'anglais]: L'Agence internationale de l'énergie atomique entre maintenant dans sa cinquième année. Quatre années peuvent sembler un temps assez court, mais ce temps est néanmoins suffisamment long pour qu'on puisse juger les activités de l'Agence et tirer les conclusions qui s'imposent.

142. Il est tout à fait vrai que l'Agence ne s'est pas conformée aux intentions initiales de ses fondateurs, inscrites dans son statut. Il y a eu à cela de multiples raisons.

143. En tout premier lieu, la situation internationale en général et la course accélérée aux armes nucléaires n'ont certainement pas aidé à promouvoir la coopération internationale dans le mouvement de "l'atome au service de la paix".

144. Un autre facteur important a été le fait que l'espoir de pouvoir employer bientôt l'énergie atomique pour produire de grandes quantités d'énergie à bon marché était prématuré.

145. En revanche, il restait de larges possibilités de coopération internationale fructueuse, tant dans le champ d'action de la recherche scientifique relative à l'énergie atomique que dans celui de l'utilisation pratique de cette énergie dans de nombreux domaines.

146. Il me paraît incontestable que l'Agence compte à son actif de nombreuses réalisations. Ainsi, le nombre des bourses accordées par l'intermédiaire de l'Agence a beaucoup augmenté. De jeunes savants polonais participent au programme de bourses de l'Agence. L'échange de renseignements scientifiques sous les auspices de l'Agence constitue aussi un apport valable. Ses publications sont très appréciées par nos savants. Les liens entre l'Agence et les établissements scientifiques nationaux ont été renforcés grâce aux contrats en vertu desquels ces établissements effectuent des recherches sur différents problèmes scientifiques pour le compte de l'Agence.

Les conférences scientifiques, colloques et journées d'études que l'Agence organise ont aussi une grande importance. Nous avons toujours prôné des contacts directs entre savants, ce procédé étant manifestement le meilleur moyen de permettre un échange d'idées et d'expériences. Toutefois, de telles réunions ne sont couronnées de succès que si elles sont bien préparées. En particulier, il importe de bien choisir le sujet pour chaque réunion et de s'assurer de la participation des experts les plus compétents en la matière. Nous pensons que le Comité consultatif scientifique de l'Agence devrait prendre plus nettement ses responsabilités quant à la coordination des activités de l'Agence dans tous ces domaines.

147. Toutes ces activités et ces réalisations sont importantes. Toutefois, le fait demeure que l'Agence a gaspillé et continue à gaspiller beaucoup d'énergie en s'occupant de sujets secondaires. Par exemple, on a déployé beaucoup d'efforts pour élaborer des règles relatives aux garanties et au contrôle de l'utilisation des matières fissiles fournies par l'Agence, bien qu'il fût évident dès le départ que ces règles seraient difficilement applicables; il s'est trouvé plutôt que ces règles ont découragé les Etats membres d'utiliser les services de l'Agence dans ce domaine.

148. Je pense que nous sommes tous d'accord pour estimer que l'assistance technique devrait être une des formes principales des activités de l'Agence. Mais les besoins d'assistance sont immenses tandis que les moyens de les satisfaire sont si limités que les programmes d'assistance doivent être minutieusement examinés afin de pouvoir choisir ceux qui présentent la plus grande valeur pratique. Ce n'est un secret pour personne que des efforts considérables ont été dépensés pour la préparation de rapports dont les conclusions devront rester lettre morte — pour l'instant seulement, nous voulons l'espérer. Il va sans dire que les pays peu développés et spécialement les nouveaux Etats d'Afrique ont un droit particulier à une assistance de l'Agence.

149. La délégation polonaise estime que l'Agence devrait concentrer ses efforts sur l'établissement d'un programme à long terme; nous espérons que la résolution adoptée par la Conférence générale en septembre 1961 sur l'initiative de la Pologne permettra de doter l'Agence d'un programme à long terme qui tiendra compte des plus récentes réalisations scientifiques et des besoins concrets des Etats membres. Nous devons nous rendre compte cependant qu'aucun plan ne permettra d'atteindre les objectifs visés si on ne réussit pas à créer à l'intérieur même de l'Agence l'atmosphère propice qui assurera effectivement le développement de la coopération internationale. On ne peut aider à créer ce climat favorable si l'on harcèle l'Agence pour obtenir des solutions contraires au sens élémentaire de la justice et aux intérêts d'un groupe important d'Etats membres.

150. Je pense en particulier à la nomination du nouveau Directeur général à la dernière session de la Conférence générale. Nous sommes convaincus que la procédure qui a été suivie en l'occurrence ne sert pas les intérêts de l'Agence; contrairement à ce qui a été dit par l'orateur qui m'a précédé à cette tribune, il ne s'agit pas d'un conflit entre nous et la Suède ou entre nous et M. Eklund. Nous croyons qu'une solution satisfaisante pour tout le monde aurait pu être trouvée à Vienne. Nous regrettons que l'Occident ait transformé le problème de la direction de

l'Agence en un litige de guerre froide pour des raisons purement politiques. La délégation polonaise estime que la question de la direction d'une organisation internationale, qu'elle soit politique ou scientifique, n'est pas une question qui doit être réglée par un simple vote de la majorité et nous ne pouvons que déplorer que ce qui a été possible ici à l'Organisation des Nations Unies semble avoir été impossible à l'Agence.

151. Nous estimons également qu'il importe de rétablir les droits de la République populaire de Chine à l'Agence et d'ouvrir les portes de cette organisation à tous les pays qui désirent participer à ses travaux, sans aucune discrimination d'ordre politique.

152. Une tâche importante incombe à l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les nations fondent leurs espoirs sur le développement de la coopération internationale pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Une énergie à bon marché, une productivité accrue dans l'industrie et dans l'agriculture, de meilleurs moyens de lutter contre les maladies, tels sont les bienfaits que l'atome nous apporte. Nous désirons tous voir arriver rapidement le jour où l'humanité, ayant détruit toutes les armes atomiques, pourra consacrer tous ses efforts à l'utilisation de l'atome pour la paix et seulement pour la paix. L'Agence a été créée pour donner corps à ces espoirs. Nous ne devons pas les décevoir.

153. M. MATSUI (Japon): Je voudrais saisir cette occasion pour remercier M. Cole, directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour la présentation du rapport annuel pour l'année 1960-1961. Ce rapport témoigne d'une manière éclatante des progrès réalisés dans ce domaine. Les travaux de l'Agence ont certes marqué un résultat satisfaisant.

154. Quelques critiques ont été manifestées au sein de cette assemblée. Mais, quoique nous acceptions toute critique faite dans un esprit constructif, nous devons faire des réserves sur toute tentative de présenter sous un faux jour les travaux et les résultats obtenus par l'Agence. Par exemple, en tant que pays qui a montré le plus grand intérêt pour le développement du système de garanties préparé par l'Agence et qui a collaboré le plus étroitement avec elle en vue du développement de ce système, nous ne pouvons accepter une critique injustifiée de son but.

155. Je voudrais formuler l'espoir de ma délégation de voir l'Agence internationale de l'énergie atomique, avec son nouveau directeur général, M. Eklund, continuer ses efforts en vue de la réalisation des buts prévus par le statut de l'Agence; nous espérons que son activité ne fera que se développer, tant dans les

différentes régions du monde que dans les différents champs d'action.

156. Sans entrer ici dans les détails des différents chapitres de l'activité de l'organisation, ma délégation voudrait exprimer la volonté de mon gouvernement de poursuivre activement sa contribution à l'œuvre de l'Agence. Qu'il me soit permis de réitérer les félicitations de ma délégation à M. Cole qui, par sa compétence, son intégrité et son dévouement, a su accomplir une œuvre extrêmement utile et fructueuse, comme le démontre le rapport présenté à cette assemblée auquel nous donnons notre complet appui.

157. M. BHADKAMKAR (Inde) [traduit de l'anglais]: Je n'ai pas l'intention de faire une déclaration sur le fond du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique [A/4883 et Add.1], mais seulement pour exprimer les réserves de ma délégation au sujet du paragraphe 8 traitant de la question des garanties. Je n'ai pas besoin d'entrer dans les détails. La position de la délégation de l'Inde et du Gouvernement indien a été amplement exposée lors des délibérations qui ont eu lieu à l'Agence et dans les différentes conférences convoquées à ce sujet.

158. Le PRESIDENT: Je vais demander maintenant à l'Assemblée si elle approuve le projet de résolution présenté par la Hongrie, l'Irak et le Pakistan [A/L.364] et demandant à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte du rapport de l'Agence internationale pour l'énergie atomique. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée adopte ce projet de résolution.

Le projet de résolution est adopté.

159. Le PRESIDENT: Avant de lever la séance, je voudrais annoncer qu'il nous reste encore six orateurs inscrits pour le débat général sur les points 88 et 22, a, de l'ordre du jour; après quoi, nous aborderons la discussion et le vote sur les résolutions.

160. Nous avons deux séances prévues pour la journée de demain. Afin d'éviter toute interruption préjudiciable à notre débat, je prie toutes les délégations qui désirent prendre la parole, à propos des résolutions, de bien vouloir se faire inscrire par le Secrétariat, dans les meilleurs délais, de façon à nous permettre d'organiser les séances de travail nécessaires. Je fais appel à la coopération de tous pour que les orateurs qui doivent prendre la parole au cours des prochaines séances le fassent dans l'ordre où ils sont inscrits, de manière à faciliter une conclusion heureuse et rapide des débats sur les points 88 et 22, a, de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 20.